

Février 2024

Syndicat International des Marins Canadiens





Harcèlement au travail en mer : Rapport de sondage

Entre juillet et septembre 2023, le Syndicat international des marins canadiens (SIMC) a mené un sondage auprès de ses membres pour évaluer la question du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'intimidation à bord de navires dont l'équipage est composé de membres du SIMC. Le SIMC représente la majorité des marins non brevetés travaillant à bord de navires sur les Grands Lacs, le fleuve Saint-Laurent, la côte Est, la côte Ouest et l'Arctique depuis 1954. Les membres du SIMC ont acquis la réputation d'être parmi les marins les mieux formés et les plus qualifiés au monde.

Ce rapport analyse les résultats du sondage sur le harcèlement du SIMC, dans l'espoir que ces résultats contribueront à mieux informer et sensibiliser le secteur maritime canadien sur la gravité et l'étendue du harcèlement sur les lieux de travail maritimes au Canada.

À la lumière des résultats de ce sondage, le SIMC s'efforcera d'aborder les questions de harcèlement parmi ses membres et demandera des comptes aux employeurs pour s'assurer qu'ils font leur part lorsque des cas de harcèlement surviennent.

Contenu du rapport de sondage

- Un message de nos responsables syndicaux
- 6 À propos du sondage
- 8 Les principaux résultats
- 10 Le genre et l'âge
- 12 Les formes de harcèlement
- 13 Les cibles du harcèlement
- 14 Le harcèlement sexuel
- Observer l'intimidation et le harcèlement
- Le harcèlement et la dynamique du pouvoir
- 18 Les impacts du harcèlement
- Le rôle des employeurs dans la lutte contre le harcèlement
- 23 Conclusion

Un message de notre président

« Le Syndicat international des marins canadiens s'est engagé à enrayer le harcèlement à bord des navires canadiens afin de faire du métier de marin une carrière sûre pour tous. »



Michael Given Président, SIMC

Le Syndicat international des marins canadiens a considéré que sonder ses membres sur la question du harcèlement était une étape nécessaire pour aborder les problèmes qui existent malheureusement à bord des navires de mer à travers le pays et affectent des dizaines de milliers de marins qui travaillent dur. Le harcèlement est un problème connu dans l'industrie depuis un certain temps et le SIMC a pris la décision de faire le premier pas pour essayer de saisir la gravité et l'étendue du problème parmi nos membres, après qu'une action similaire ait été entreprise par nos homologues du Norwegian Seafarers' Union (Syndicat des marins norvégiens). Nous remercions le Syndicat des marins norvégiens d'avoir pris l'initiative au niveau mondial de s'attaquer à ces problèmes.

Le SIMC ne prend pas le harcèlement à la légère, et nous ne tolérons pas ce type de comportement parmi nos membres. Toutes les parties qui commettent ces actes doivent être tenues responsables afin d'assurer un environnement de travail sûr pour tous ceux

qui sont à bord. Il n'y a pas de place, ni maintenant, ni jamais, au sein du SIMC pour ceux qui commettent des actes de harcèlement. Le SIMC s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour s'assurer que les compagnies qui emploient nos membres font leur part pour mettre fin au harcèlement à bord de leurs navires.

Non seulement il est important de s'attaquer aux problèmes de harcèlement pour garantir la sécurité, le confort et le bien-être de nos membres au travail, mais il est également important de s'attaquer aux problèmes de harcèlement pour la stabilité à long terme de l'industrie maritime canadienne. Pourquoi quelqu'un voudrait-il continuer à être marin s'il est la cible de harcèlement au travail ? Mettre fin au harcèlement au travail nécessitera un effort à l'échelle de l'industrie, et le Syndicat international des marins canadiens est fier de publier les statistiques de ce sondage afin d'entamer la conversation sur ce qui peut être fait de plus pour protéger les marins canadiens qui travaillent dur.

Un message de notre représentante des femmes

« Les femmes marins sont affectées de manière disproportionnée par le harcèlement au travail. Nous ne devons pas et ne pouvons pas accepter ce fait. Nous devons lutter pour que tout le monde se sente à l'aise au travail. »



Nadia PecoraroReprésentante des femmes, SIMC

Personne ne sera surpris d'apprendre que le harcèlement touche de manière disproportionnée les femmes. C'est vrai quel que soit le secteur d'activité, et le secteur maritime ne fait pas exception. Les statistiques recueillies dans le cadre de notre sondage montrent que les femmes marins sont beaucoup plus susceptibles d'être victimes de harcèlement, d'intimidation ou de harcèlement sexuel à bord que leurs homologues masculins, ce qui s'explique certainement en partie par le fait que l'industrie maritime est dominée par les hommes. Quelle que soit la composition démographique du secteur, le harcèlement, quel qu'il soit, ne peut être toléré à bord.

En tant que représentante des femmes du SIMC, je sais qu'il est important que les voix féminines soient présentes au sein de notre Syndicat et que le SIMC continue à prendre en compte les différents défis auxquels sont confrontées les femmes marins afin d'augmenter la représentation féminine à bord des navires canadiens. Nous devons tous faire notre part pour rendre notre industrie sûre et attrayante pour les femmes, et nous espérons que ce sondage contribuera à sensibiliser aux questions de harcèlement au travail en mer.

Le SIMC demande instamment à tous ses membres de s'assurer que si vous êtes victime de harcèlement à bord de votre navire, votre Syndicat en soit informé et que vous déposiez un rapport auprès de votre employeur à ce sujet. Si vous n'êtes pas sûr des procédures de signalement de votre employeur, contactez votre Syndicat et nous veillerons à ce que l'entreprise soit informée de votre expérience et à ce qu'elle soit tenue responsable de la résolution du problème. Nous sommes tous concernés et nous devons tous faire notre part pour mettre fin au harcèlement au travail en mer.

À propos **du sondage**

3396
Ont été victimes de harcèlement au cours des quatre dernières années.

Mené entre juillet et août 2023, le sondage sur le harcèlement du SIMC a été envoyé à tous les membres du Syndicat international des marins canadiens qui avaient un courriel inscrit dans leur dossier au moment où le sondage a été distribué électroniquement.

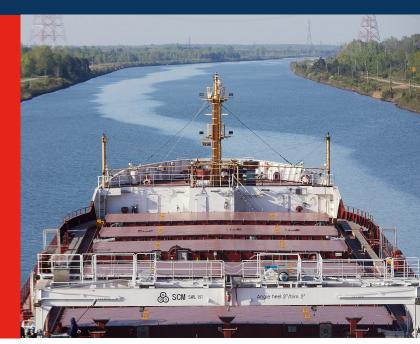
Le sondage a été inspirée par un sondage similaire menée par le Norwegian Seafarers' Union (NSU), qui a gracieusement partagé les données recueillies et les questions utilisées dans son sondage avec le SIMC. Le SIMC a repris de nombreuses questions du sondage du NSU, en y apportant quelques ajouts et modifications.

Élaboré à l'aide de SurveyMonkey, le sondage comportait 45 questions. La majorité des questions du sondage seront abordées dans le cadre de ce rapport. La seule question que le Syndicat gardera confidentielle est la dernière question où il était demandé aux membres de soumettre toute question ou préoccupation à l'attention du Syndicat. Bien que le nombre de répondants reste confidentiel, celui-ci et la composition démographique des répondants reflètent fidèlement l'ensemble des membres du SIMC.

De manière générale, le harcèlement peut être défini comme tout acte par lequel une personne est maltraitée, menacée, intimidée ou agressée dans le cadre de son travail. Bien que les définitions exactes varient d'une législation à l'autre, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail indique que la violence ou le harcèlement sur le lieu de travail comprend les comportements menaçants, les menaces verbales ou écrites, les abus verbaux ou les agressions physiques.

9946%

ont été victimes de harcèlement à un moment de <u>leur carrière</u> de marin.



Les questions du sondage visaient à recueillir des informations sur divers sujets liés au harcèlement, ainsi que sur le harcèlement lui-même. Celles-ci couvraient notamment :

- · L'impact de l'âge, de la race et du genre sur le harcèlement au travail
- · Les différentes formes de harcèlement
- La hiérarchie sur le lieu de travail, la dynamique du pouvoir et leur impact sur le harcèlement
- · Les impacts du harcèlement sur la santé mentale
- Le rôle de l'employeur dans la protection des employés contre le harcèlement au travail

Ce large éventail de questions a donné au SIMC une bonne idée de la portée et de l'ampleur du harcèlement au travail en mer. Le harcèlement est un sujet qu'il est difficile d'étudier à fond par le biais d'un sondage facultatif, et le SIMC reconnaît que les résultats peuvent être faussés car un membre qui a été victime de harcèlement au travail en mer est plus susceptible de répondre au sondage que ceux qui ne l'ont pas été, mais les résultats fournissent néanmoins des informations précieuses pour les efforts de lutte contre le harcèlement. Aucune forme de harcèlement sur le lieu de travail ne devrait être tolérée, et le Syndicat est fier d'entamer la conversation au sein de l'industrie maritime afin de contribuer à trouver des solutions à ce problème important.

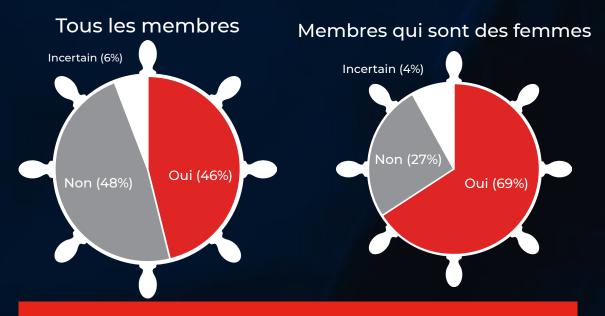
Principaux résultats





- 33% des répondants ont été victimes de harcèlement au cours des quatre dernières années.
- 46% des répondants ont été victimes de harcèlement à un moment ou à un autre de leur carrière de marin.
 - 58% des femmes interrogées ont été harcelées au cours des quatre dernières années; 69% l'ont été à un moment ou à un autre de leur carrière.
 - À la question sur les incidents spécifiques qui seraient considérés comme du harcèlement, le nombre de répondants victimes de harcèlement passe de 46 % à 53 %.
- 52% des répondants ont observé ou connaissent d'autres personnes sur leur lieu de travail qui ont été victimes de harcèlement..
- 6 % des répondants ont été victimes de harcèlement sexuel au travail au cours des quatre dernières années; 9 % à un moment ou à un autre de leur carrière
 - 21 % des femmes ont été victimes de harcèlement sexuel au travail au cours des quatre dernières années; 35 % à un moment donné de leur carrière.
- 42 % des répondants ont répondu « non » ou « pas certain(e) »
 lorsqu'on leur a demandé s'il existait des procédures pour signaler l'intimidation, le harcèlement ou le harcèlement sexuel sur leur lieu de travail.
- 48 % des répondants ont répondu « oui » à la question de savoir si leur employeur proposait des programmes de formation contre le harcèlement.
- 60 % des répondants ont répondu « non » ou « pas certain(e) »
 lorsqu'on leur a demandé s'ils pensaient que leur employeur faisait suffisamment d'efforts pour les protéger, eux et leurs collègues, contre le harcèlement au travail.

Statistiques sur le harcèlement au cours de la carrière



Parmi les personnes harcelées

- 67% des personnes ayant indiqué avoir été harcelées au travail l'ont été par un supérieur hiérarchique; 16 % par un collègue de même rang.
- 83% des personnes harcelées l'ont été par un homme; 10% par une femme
- 42% des personnes harcelées ont indiqué que le harcèlement avait eu un « impact important » sur leur motivation et leur souhait de continuer à travailler.
- 30% des personnes harcelées ont dû s'absenter de leur travail à la suite du harcèlement.
- 63% des personnes qui ont été harcelées ont indiqué que leur harcèlement avait entraîné une augmentation de la dépression, de l'anxiété ou d'autres problèmes de santé mentale.
- 48% des personnes harcelées n'ont pas signalé le comportement inapproprié à leur employeur.
- 20% des personnes ayant signalé un comportement inapproprié estiment que leur employeur a pris leurs préoccupations au sérieux.
- 49% des personnes ayant signalé un comportement inapproprié ont estimé que leur signalement avait eu des conséquences négatives pour elles.

Le genre et l'âge

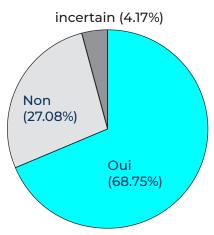
Lorsque l'on examine les questions de harcèlement sur le lieu de travail, il est important de reconnaître les expériences différentes selon le genre, l'âge, l'origine ethnique, et ainsi de suite. Les résultats du sondage ont montré les expériences différentes des personnes appartenant à certains groupes, ce que le SIMC considère comme une information extrêmement précieuse.

Le genre

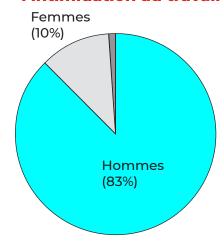
Les résultats du sondage ont montré que 28 % des hommes interrogés ont été victimes de harcèlement au travail au cours des quatre dernières années. Quarante-deux pour cent des hommes interrogés ont répondu qu'ils avaient été victimes de harcèlement à un moment de leur carrière de marin. Ces chiffres sont très différents de ceux des femmes, puisque 58 % d'entre elles déclarent avoir été victimes de harcèlement au cours des quatre dernières années, et 69 % à un moment de leur carrière de marin. D'après les statistiques recueillies dans le cadre de ce sondage, les femmes marins sont 27 % plus susceptibles d'être harcelées au travail en mer.

Si l'on considère l'ensemble des personnes qui ont été victimes de harcèlement au travail en mer, 83 % des répondants ont déclaré que la personne qui les avait harcelés au travail était de genre masculin. Il convient de noter que, bien que cette statistique semble stupéfiante, le secteur maritime au Canada est une industrie fortement dominée par les hommes. Une étude réalisée en 2021 par Transports Canada a montré que 25 % de l'ensemble des travailleurs du transport maritime étaient des femmes. Cette étude le démontre encore plus, puisque 85 % des répondants se sont identifiés comme étant des hommes, et 13 % comme étant des femmes.

Avez-vous déjà été victime d'intimidation ou de harcèlement au travail à un moment ou à un autre de votre carrière de marin ? (répondantes femmes)



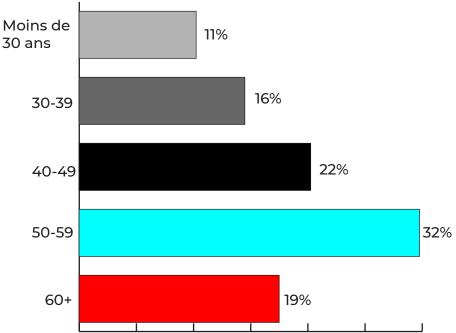
Quel était le sexe de la personne ou des personnes qui vous ont soumis à du harcèlement ou de l'intimidation au travail ?





Si l'on considère les expériences des différents groupes générationnels en matière de harcèlement sur le lieu de travail, le sondage a montré que 32 % des personnes âgées de moins de 40 ans ont indiqué avoir été victimes de harcèlement au travail au cours des quatre dernières années, et que 45 % ont été victimes de harcèlement à un moment de leur carrière en tant que marin.



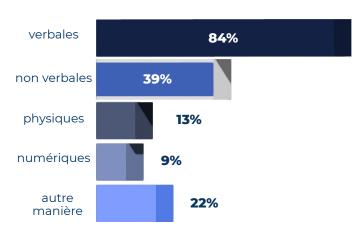


Parmi les personnes interrogées qui ont indiqué avoir 40 ans et plus, 33 % avaient subi une forme de harcèlement au cours des quatre dernières années et 46 % avaient été victimes de harcèlement à un moment de leur carrière. Cela montre que le harcèlement peut être subi par n'importe qui à bord, quel que soit son âge.

Formes de harcèlement

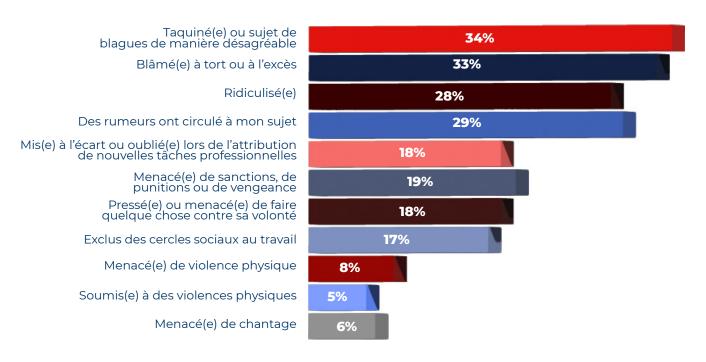
Le harcèlement sur le lieu de travail se présente sous différentes formes. Bien qu'il soit difficile de le résumer entièrement, le SIMC a tenté de mieux comprendre ces différentes formes de harcèlement et a recueilli les données ci-dessous à partir du sondage.

De quelle(s) manière(s) avez-vous été victime d'intimidation ou de harcèlement ?



Les répondants qui ont indiqué avoir été victimes d'une forme de harcèlement au travail ont été interrogés sur les formes de harcèlement qu'ils avaient subies. Les répondants ont été invités à sélectionner toutes les formes applicables, y compris verbales (orales et écrites), non verbales (regards, gestes, etc.), physiques, numériques (médias sociaux, SMS, courriels), ou d'une autre manière.

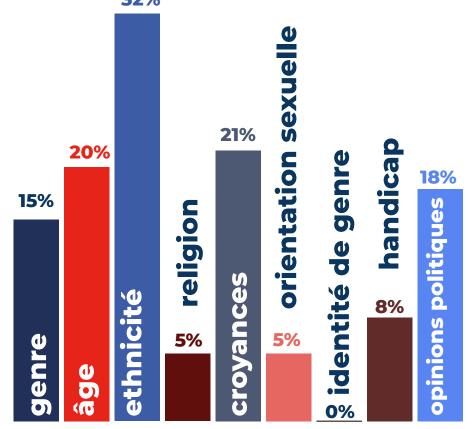
Avez-vous déjà vécu ou subi l'une des situations suivantes sur votre lieu de travail ? (tous les répondants)





Les cibles de harcèlement

Les personnes qui commettent des actes de harcèlement à l'encontre de leurs collègues ciblent souvent certaines personnes ou certains traits d'une personne et s'en servent comme raison ou justification de leur harcèlement ou de leur discrimination. Ces cibles de harcèlement comprennent les personnes appartenant à une race ou à une minorité ethnique, à un sexe, à un âge, à une religion ou à des croyances différentes, à une orientation sexuelle ou à une identité de genre, à un handicap ou à des opinions politiques différentes. Les résultats de ces questions posées à ceux qui ont été victimes d'une forme de harcèlement sont présentés ci-dessous. Parmi les différentes qualités ciblées dans les cas de harcèlement, l'appartenance ethnique est la principale cause parmi les membres du SIMC, suivie par les croyances et l'âge.

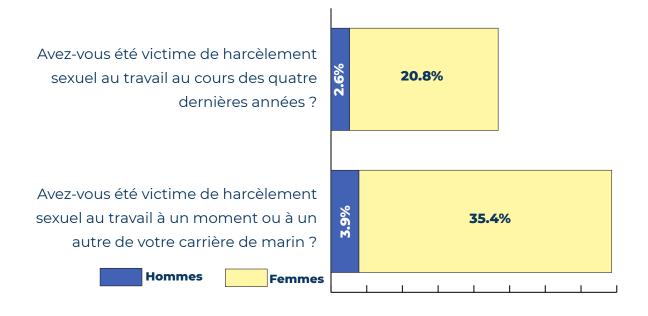


Harcèlement sexuel

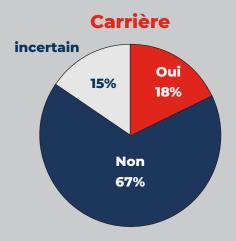
Le harcèlement sexuel peut être une forme de harcèlement traumatisante et bouleversante, et nous encourageons tous les membres du SIMC qui sont victimes de harcèlement sexuel, ou de toute autre forme de harcèlement, à bord de leur navire à contacter immédiatement le Syndicat. Le sondage comprenait quelques questions concernant spécifiquement le harcèlement sexuel à bord de navires dotés d'un équipage constitué de membres du SIMC et voici ce qu'il en est ressorti.

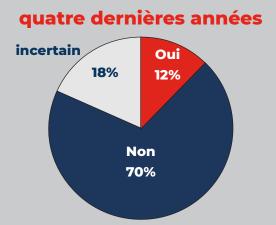
Six pour cent des personnes interrogées ont été victimes de harcèlement sexuel à bord de leur navire au cours des quatre dernières années et 9 % à un moment de leur carrière de marin.

Une fois de plus, les expériences des femmes interrogées diffèrent grandement de celles des hommes, 21 % d'entre elles indiquant avoir été victimes de harcèlement sexuel au cours des quatre dernières années et 35 % ayant été victimes de harcèlement sexuel à un moment de leur carrière.



Avez-vous personnellement observé ou connu d'autres personnes sur votre lieu de travail qui ont été victimes de harcèlement sexuel?





Observer l'intimidation et le harcèlement

Le sondage du SIMC comprenait silence, car elles considèrent qu'il des questions visant à évaluer s'agit du problème de quelqu'un les personnes qui ont observé ou entendu parler d'autres personnes sur leur lieu de travail qui subissaient une forme de harcèlement au travail. On constate souvent que les personnes qui observent d'autres personnes victimes de harcèlement sur le lieu de travail gardent le

d'autre, ou elles craignent que le fait de se manifester n'entraîne des représailles à leur encontre. Certaines des données recueillies sur les personnes ayant observé des cas de harcèlement sont présentées dans les points ci-dessous.

- 43 % des personnes interrogées ont personnellement observé ou connu d'autres personnes sur leur lieu de travail qui ont été victimes de harcèlement au cours des quatre dernières années. Il s'agit de 8 % de plus que celles qui ont été directement victimes de harcèlement au cours des quatre dernières années.
- 52 % des personnes interrogées ont personnellement observé ou connaissent d'autres personnes sur leur lieu de travail qui ont été victimes de harcèlement à un moment ou à un autre de leur carrière. Il s'agit de 6 % de plus que celles qui ont été directement confrontées au harcèlement tout au long de leur carrière.
- 12 % ont observé ou connu d'autres personnes sur leur lieu de travail qui ont été victimes de harcèlement sexuel au cours des quatre dernières années. Il s'agit de 6 % de plus que celles qui ont indiqué en avoir fait l'expérience directe, soit le double.
- 18 % ont observé ou connu d'autres personnes sur leur lieu de travail qui ont été victimes de harcèlement sexuel au cours de leur carrière. Il s'agit de 9 % de plus que celles qui ont indiqué l'avoir vécu directement, soit le double.

Le harcèlement et la dynamique du pouvoir



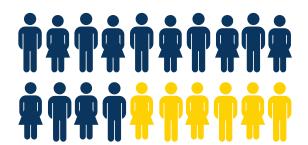
La dynamique du pouvoir et la hiérarchie du lieu de travail iouent souvent des rôles majeurs dans les problèmes de harcèlement au travail. Ce sondage a révélé que c'était effectivement le cas parmi les membres de SIMC qui ont répondu au sondage. Parmi ceux qui ont subi une forme de harcèlement à bord, 67 % ont indiqué qu'ils avaient été harcelés par un supérieur. Seize pour cent ont indiqué qu'ils avaient été harcelés par un collègue de même rang.

Cette statistique n'a pas pour but de créer une division entre les marins non breveté et leurs supérieurs à bord,

mais de mettre en évidence un problème clair lié à la dynamique du pouvoir sur le lieu de travail et à son impact sur le harcèlement. L'expérience des personnes travaillant sur des navires de mer est très similaire à celle des personnes travaillant sur d'autres lieux de travail, en ce qui concerne la dynamique du pouvoir en matière de harcèlement. Ce chiffre est l'un des plus stupéfiants et des plus troublants du sondage et il s'agit certainement d'un sujet qui doit faire l'objet d'une étude. d'une réflexion et d'une action plus approfondies.



Harcelées par un supérieur



67%

des personnes qui ont été victimes de harcèlement à bord ont été harcelées par un supérieur.

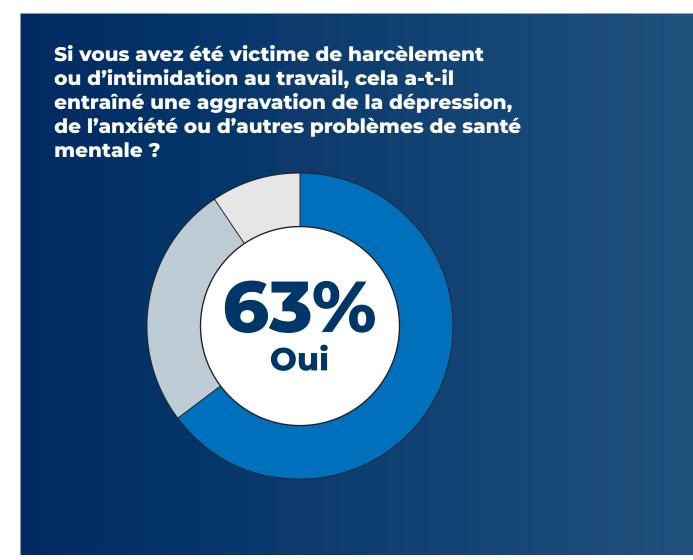
Parmi les victimes de harcèlement, 37% ont indiqué que leur harceleur était âgé de 36 à 50 ans et 33% ont indiqué que leur harceleur était âgé de 51 à 60 ans. Parmi les victimes de harcèlement, 9 % ont été harcelées par une personne âgée de moins de 35 ans. Cela suggère qu'il existe potentiellement une certaine dynamique de pouvoir basée sur l'âge, les personnes âgées de moins de 35 ans étant beaucoup moins susceptibles de commettre des actes de harcèlement à l'encontre de leurs collègues. Cela coïncide également avec les résultats du sondage qui montrent que les moins de 35 ans sont également plus susceptibles d'être eux-mêmes la cible de harcèlement.

Il convient également de noter que l'âge moyen des marins au Canada est assez élevé, ce qui a pu fausser les résultats. À titre de référence, 27 % des personnes qui ont répondu au sondage avaient moins de 40 ans, tandis que 73 % avaient 40 ans et plus.

Les impacts du harcèlement

Il n'est pas surprenant que ceux qui ont été victimes de harcèlement au travail, quel que soit le secteur d'activité, aient ressenti des répercussions importantes sur leur santé mentale. Notre sondage a révélé que les marins qui ont été harcelés ne sont pas différents.

Les conséquences du harcèlement sur la santé mentale des personnes qui en ont été victimes sont importantes et mesurables. Les statistiques recueillies dans le cadre de notre sondage concernant le nombre de personnes qui n'ont pas cherché à obtenir l'aide d'un professionnel de la santé mentale par la suite sont également troublantes et devront être prises en compte à l'avenir. La stigmatisation des problèmes de santé mentale est encore très présente dans notre société. La lutte contre la stigmatisation de la recherche d'aide et la lutte contre le harcèlement sur le lieu de travail vont de pair.



- 42 % des personnes qui ont été victimes de harcèlement ont indiqué que le harcèlement avait eu un impact important sur leur bien-être, leur motivation et leur désir de continuer à travailler.
- 30 % des personnes victimes de harcèlement ont dû s'absenter de leur travail à cause du harcèlement.
- 63 % des personnes harcelées indiquent que le harcèlement a entraîné une aggravation de la dépression, de l'anxiété ou d'autres problèmes de santé mentale.
- Seulement 22 % des personnes harcelées ont cherché de l'aide auprès d'un médecin ou d'un professionnel de la santé mentale.



Le rôle des employeurs dans la lutte contre le harcèlement

Le sondage du SIMC sur le harcèlement a permis d'obtenir des données extrêmement intéressantes et importantes sur le signalement du harcèlement auxemployeurs et sur la manière dont les divers employeurs des membres du SIMC traitent les problèmes de harcèlement. Les employeurs des membres du SIMC doivent faire preuve de plus d'éducation, de formation et d'attention afin de progresser dans la lutte contre le harcèlement au travail en mer.

Les résultats du sondage ont mis en évidence un problème majeur concernant le signalement des incidents de harcèlement par les membres du SIMC. Quarante-huit pour cent de ceux qui ont été harcelés ne l'ont pas signalé à leur employeur. Il est clair que l'employeur doit prendre davantage de mesures pour que les marins canadiens se sentent en sécurité, à l'aise et aient l'impression que leurs plaintes sont prises au sérieux. Parmi ceux qui ont été victimes de harcèlement à bord et qui l'ont signalé à leur employeur, seuls 20 % ont estimé que leur employeur avait pris leurs préoccupations au sérieux.

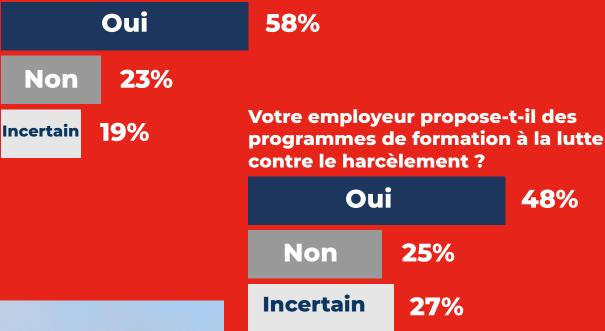
Les employeurs des membres du SIMC sont également très préoccupés par les procédures en vigueur sur le lieu de travail. Les informations recueillies dans le cadre de ce sondage montrent que les entreprises qui emploient des membres du SIMC doivent mieux informer les membres sur les procédures anti-harcèlement en place et qu'il est nécessaire d'offrir aux employés une formation plus poussée en matière de lutte contre le harcèlement.

Quarante-deux pour cent des personnes interrogées ont répondu « non » ou « pas certain(e) » à la question de savoir s'il existait des procédures sur le lieu de travail pour signaler l'intimidation, le harcèlement ou le harcèlement sexuel. Cinquante-deux pour cent des personnes interrogées ont répondu « non » ou « pas certain(e) » à la question de savoir si leur employeur proposait des programmes de formation contre le harcèlement.

Soixante pour cent des personnes interrogées ont répondu « non » ou « pas certain(e) » lorsqu'on leur a demandé si elles pensaient que leur employeur faisait assez pour les protéger, elles et leurs collègues, contre le harcèlement au travail.



Existe-t-il des procédures permettant de dénoncer le harcèlement, l'intimidation ou le harcèlement sexuel sur votre lieu de travail ?





Pensez-vous que votre employeur fait suffisamment d'efforts pour vous protéger, vous et vos collègues, contre le harcèlement au travail ?



Ces statistiques sont inacceptables et les employeurs doivent faire davantage pour s'assurer que les travailleurs sont correctement informés et formés sur le thème du harcèlement. Même si certains de ces employeurs dispensent une formation, il est clair qu'il reste du travail à faire pour communiquer plus efficacement avec les employés.



Conclusion



Les résultats du sondage sur le harcèlement mené par le Syndicat international des marins canadiens sont troublants, mais ne devraient surprendre personne dans l'industrie maritime canadienne. Le harcèlement à bord des navires canadiens et dans le secteur maritime en général est un sujet qui a été en grande partie évité par beaucoup, jusqu'à présent. Il est grand temps d'aborder ces questions.

La publication des résultats du sondage du SIMC sur le harcèlement n'est que le début du plan du Syndicat pour aider à résoudre ces problèmes. Le Syndicat souhaitait obtenir autant d'informations que possible dans le cadre de ce sondage initial afin de l'aider, ainsi que les acteurs de l'industrie maritime, à se rendre compte de l'ampleur du harcèlement à bord des navires canadiens. Ce sondage a également permis au Syndicat d'obtenir des informations précieuses sur la manière dont les travailleurs font face au harcèlement à bord et sur leur niveau d'éducation en la matière. En outre, le sondage a mis en évidence des problèmes potentiels dans la manière dont les compagnies qui emploient des membres du SIMC éduquent et forment leurs employés. Le Syndicat prévoit de travailler avec les compagnies, les armateurs et tous les niveaux de gouvernement pour aborder les questions soulevées dans ce sondage.

Le Syndicat international des marins canadiens s'est engagé à trouver des solutions à ces problèmes et travaillera avec diligence pour tous les marins canadiens afin de mettre fin au harcèlement et à l'intimidation au travail en mer. Tous les acteurs de l'industrie doivent faire mieux pour garantir que les travailleurs du secteur maritime canadien puissent gagner leur vie dans un environnement de travail sûr. S'attaquer aux problèmes de harcèlement est également essentiel pour améliorer les problèmes de recrutement et de rétention au sein de l'industrie. Le SIMC espère que la publication des résultats de ce sondage contribuera à sensibiliser et à faciliter les conversations sur la façon dont l'industrie peut aller de l'avant et encourager plus de jeunes et de femmes à rejoindre l'industrie en sachant que le Syndicat est prêt à faire tout ce qu'il faut pour que les emplois en mer soient sûrs pour tous. Le Syndicat espère que les résultats de ce sondage sur le harcèlement contribueront à orienter le débat sur le harcèlement dans le secteur maritime à l'avenir.

Le Syndicat souhaite remercier tous les membres du SIMC d'avoir participé à cet important sondage, la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) et ses affiliés pour leur travail sur le harcèlement au travail, et plus particulièrement le Norwegian Seafarers' Union pour avoir contribué à lancer cette importante conversation.

